

## ARRETE DE STATIONNEMENT

**Le Maire de la Commune de Margency,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 411-5 et R 411-8,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des communes, des Départements, des Régions et de l'Etat ;

**Vu** la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée et complétée par la loi n° Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité article 1,

**Considérant** que l'exposition MuMo x Centre Pompidou se déroulera du dimanche 28 mai 2023 à partir de 16h au lundi 29 mai 2023, il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des usagers lors de l'installation de l'infrastructure de l'exposant.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il sera interdit de stationner, à partir du vendredi 26 mai 17h jusqu'au mardi 30 mai 8h, sur les trois places de parking qui seront réservées de chaque côté de la Rue d'Eaubonne à partir de l'entrée du parc de la Renaudière et de l'entrée de la Mairie en arrivant d'Eaubonne, pour permettre l'installation de l'infrastructure de l'exposant.

**ARTICLE 2 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies par l'enlèvement systématique des véhicules conformément aux lois et réglementations en vigueur.


**ARTICLE 3 :** En application des articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

- Soit auprès de Monsieur le Maire de Margency.
- Soit auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

**ARTICLE 4 :** Une ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Madame la directrice générale des services de la Mairie de Margency
- Monsieur le Commissaire de la Police Nationale d'Enghien - Montmorency,
- Le Chef de la Police Municipale de Margency,
- Monsieur le Commandant du groupement n°2 d'interventions des Pompiers d'Eaubonne,
- Les cars roses et Véolia Transports

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte



Fait à Margency, le 24 mai 2023

Le Maire  
Thierry BRUN

